



Municipalité de Saint-Liguori

750, rue Principale, Saint-Liguori (Québec) J0K 2X0
Tél. 450 753-3570 • Téléc. 450 753-4638
info@saint-liguori.com • www.saint-liguori.com

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue au sous-sol du bureau municipal, au 840 rue Richard à Saint-Liguori, le lundi 3 juillet 2023 à 18 h 30 . La séance est présidée par madame la mairesse, Ghislaine Pomerleau. Sont également présents à cette rencontre :

Messieurs les conseillers : Claude Bélisle
Jean Bourgeois
Pierre-Luc Payette
Serge Rivest

Étaient absents madame la conseillère Sophie Desrosiers, et monsieur le conseiller Sylvain Loyer.

Assiste également à la séance, monsieur Benoît Grimard, directeur général et greffier-trésorier.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Autorisation à la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

Après constatation du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30.

2023-132

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean Bourgeois,

Appuyé par monsieur Serge Rivest, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

2023-133

3. Autorisation à la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare

CONSIDÉRANT QU'UNE demande des citoyens de l'association des propriétaires du Rang Double a été reçu par la municipalité de Saint-Liguori.

Considérant que la municipalité a accepté la demande des citoyens de pouvoir être desservis par la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour l'approvisionnement en eau potable.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Claude Bélisle,
Appuyé par monsieur Pierre-Luc Payette. Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Et unanimement résolu que le conseil municipal autorise la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare pour l'émission d'un appel d'offre en commun pour des services professionnels d'ingénierie

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Période de questions

2023-134

5. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Claude Bélisle appuyé par monsieur Serge Rivest et résolu de lever la séance à 18 H 05

Madame la mairesse demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Ghislaine Pomerleau, mairesse

Benoît Grimard
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Ghislaine Pomerleau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Ghislaine Pomerleau, mairesse